

Charte ID Seniors

Cette charte constitue la première base de travail entre les membres de ID Seniors. Pour cette première année, l'outil est expérimental, souple et progressif dans son organisation et son fonctionnement. Elle pourra donc être réactualisée et enrichie, suite à une évaluation de son fonctionnement.

Préambule

Inscrit dans la politique de dialogue citoyen de la Ville de Nantes, et porté opérationnellement par le Centre Communal d'Action Sociale de Nantes, ID Seniors encourage les aînés à prendre toute leur place dans la ville et la vie sociale. Il permet de valoriser leurs idées, leurs projets et de toucher les différentes générations de seniors. Il permet aussi de soutenir les initiatives portées par d'autres générations qui visent le public senior.

ID Seniors s'incarne dans une commission d'animation réunissant élus, professionnels, représentants d'associations ressources et de citoyens.

Ce nouveau dispositif de soutien à l'initiative par ou pour les seniors, est animé par Madame Catherine PIAU, Adjointe au Maire en charge des seniors, personnes âgées et solidarité intergénérationnelle.

1. COMPOSITION

La commission d'animation de ID Seniors est composée :

- d'élus
- de directions municipales
- de représentants d'associations ressources
- de citoyens retraités, représentants de la société civile.

2. OBJECTIFS S

ID Seniors est un espace d'animation du dialogue entre porteurs de projets (personnes retraitées ou porteurs de projets visant les personnes retraitées). Il doit permettre de toucher les différentes générations de seniors et de valoriser leurs idées et leurs projets nouveaux. Il peut aussi financer des projets individuels ne trouvant pas de réponses dans d'autres dispositifs. Il peut également favoriser l'émergence de projets au bénéfice des personnes âgées, portés par d'autres générations, donnant des illustrations concrètes de « solidarités intergénérationnelles ».

Les projets s'inscriront principalement dans les thématiques suivantes :

- La culture, le sport, la citoyenneté
- Le développement durable

Pour ce faire, ID Seniors reçoit les porteurs de projet, échange avec eux, fait le choix du soutien et des modalités d'accompagnement. Il suit le déroulé des projets, les évalue et rend compte de ses actions.

Chaque projet est présenté sous la forme d'une fiche-type et analysée selon une grille de critères ; ces documents sont annexés à la présente charte.

3. MODES D'INTERVENTION

ID Seniors permet à ces projets de se concrétiser au travers de subventions aux projets et n'apporte pas de financement pour le fonctionnement courant des associations et de leurs activités.

Les subventions seront attribuées selon le rythme des séances du Conseil d'administration du CCAS (février, avril, juin, octobre et décembre) : elles seront versées aux associations porteuses de nouveaux projets. Pour les projets individuels, les associations ressources participant à la commission d'animation percevront une

subvention pour reversement au(x) porteur(s) de projet. Les subventions attribuées ne pourront excéder 1000 € par projet.

Le budget prévu pour l'année d'expérimentation est de 10 000 €, ce qui permettra d'accompagner une dizaine de projets environ.

4. MODE DE FONCTIONNEMENT :

A. La compétence de la commission d'animation

La commission d'animation :

- accompagne les projets sur le territoire et facilite l'information, le conseil et la mise en réseau des porteurs de projet
- donne son avis, après présentation du projet par le porteur et analyse collective de la commission, pour proposer ou non une aide financière
- partage le bilan des actions menées avec les porteurs de projet

Les projets doivent être présentés, à l'aide des documents mis à disposition de la commission d'animation (fiche projet).

B. Le fonctionnement de la commission d'animation

Le secrétariat des commission d'animation est assuré, dans la phase de mise en place, par les services du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nantes.

Les commissions d'animation se réunissent pour entendre les porteurs de projet, dialoguer avec eux et les accompagner. Elles peuvent se réunir plusieurs fois pour les projets plus complexes. En amont des commissions d'animation, les agents du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nantes organisent un appel à projets, réceptionnent les demandes et organisent les réunions de la commission d'animation autour des projets. Il assure le suivi budgétaire des projets.

Les agents du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nantes alimentent, participent aux échanges et apportent leur expertise au sein des commissions d'animation mais ils ne prennent pas part à la décision d'attribution finale des aides.

La commission d'animation prend ses décisions par recherche de consensus. Elle fonctionne sur un principe du collectif : chaque participant peut exprimer ses arguments, dans la confiance et la bienveillance. Le consensus développe une dynamique de coopération : à partir du projet présenté, tous les points de vue s'expriment, les divergences et les convergences sont mises à jour, avec l'objectif de construire au final une décision collective. Néanmoins et à défaut de consensus, ce sont les élus municipaux qui prendront la décision.

Un porteur de projet, membre de la commission d'animation et présentant un projet, ne participe pas à la délibération.